

J'ai promis dans le précédent article de faire intervenir différens écrivains dans la question de la critique musicale envisagée dans ses rapports avec les progrès de l'art. Mais qu'il me soit permis de reprendre les principales propositions de mon sujet. // 339 //

Nous avons vu d'abord que ni la critique *savante*, ni la critique purement *littéraire*, ne pouvaient convenir à l'état actuel de l'art, parce que le type et la règle que ces deux systèmes de critique opposent aux productions musicales, n'ont par eux-mêmes aucun caractère de permanence et d'universalité, et sont sujets à contestation. D'un côté, la théorie qu'on invoque varie et se modifie toujours d'après la transformation de l'art; de l'autre, le sentiment général dont on argue, supposé qu'il fût possible de le déterminer avec certitude, peut être perverti selon les époques et les circonstances.

Nous avons donc reconnu la nécessité de chercher en dehors de l'art, des artistes et de la critique, une règle invariable à laquelle tous doivent acquiescer, et d'après laquelle le critique doit former ses jugemens.

Cette base admise, nous avons dit que toute saine critique devait reposer sur trois élémens; en premier lieu, sur une théorie complète de la musique, non arbitraire et énigmatique dans sa nomenclature, mais fondée sur la philosophie générale de l'homme, sur la notion de ses rapports avec les autres êtres, et la loi de son développement.

En second lieu, nous avons établi que dans le jugement spécial de toute composition, le critique devait tenir compte, 1° des facultés qui constituent la puissance d'activité et de création de chaque artiste, savoir: l'organisation dont il est doué, sa force de volonté et sa science; 2° de l'ordre d'idées et de sentimens auquel se rapportent ses productions.

Nous croyons avoir démontré que la combinaison de ces trois élémens était nécessaire pour former un système de critique large et complet, et que celui-ci devait suppléer à ce que les deux autres présentent d'imparfait et d'étroit.

Nous avons fait voir enfin que notre système de critique offre, dans l'appréciation du type de perfection et de l'idéal auxquels correspondent les œuvres d'art, cette règle certaine et universelle d'après laquelle ces œuvres doivent être jugées. Or, c'est là précisément l'idée de Platon; c'est aussi celle d'un savant écrivain, feu Villoteau; et l'on nous permettra de faire connaître la manière dont ce dernier l'a développée, puis nous viendrons à Platon.

Villoteau commence par établir qu'il n'appartient pas plus à nos sens de juger exclusivement de ce qui est beau dans les arts, que de ce qui est bien ou mal, décent ou honnête, juste ou injuste en morale; car souvent ce qui les flatte le plus, peut devenir nuisible ou l'est déjà sous plusieurs rapports; et c'est pourquoi tous les jugemens que, d'après le témoignage des sens, l'on a portés sur la perfection de la musique, doivent être regardés pour le moins comme suspects, sinon comme absolument faux et tout à fait contraire à la droite raison. De même, dit-il, qu'on peut conduire une infinité de lignes courbes d'un point à un autre,

tandis qu'on ne peut y mener qu'une seule ligne droite, qui est en même temps la plus régulière et la plus courte, il y a aussi une infinité de manières de causer du plaisir en musique, aussi bien que dans tous les autres arts: mais il n'y en a qu'une seule raisonnable et bonne, c'est celle qui est équitable et utile; c'est presque toujours la plus naturelle et la plus simple.

Passant ensuite aux principes constitutifs de la beauté, c'est-à-dire, aux notions de justice et de vérité auxquelles la perfection des œuvres d'art correspond, il remarque que, s'il est impossible de nier que la beauté existe réellement, il n'est pas moins impossible de prouver que ce qui est réellement beau puisse jamais devenir réellement laid, ni que ce qui est réellement laid puisse jamais devenir réellement beau: car, comme une chose n'est pas belle parce qu'elle plaît, mais qu'elle doit plaire lorsqu'elle est réellement et essentiellement belle, et qu'une chose n'est pas laide parce qu'elle déplaît, mais qu'elle doit déplaire quand elle est réellement et essentiellement laide, il doit exister des principes constitutifs de la beauté, et ce n'est que l'absence de ces mêmes principes qui peut seule produire la laideur. Mais ce n'est point à nos sens seuls qu'il appartient de juger de ce qui est *beau* ou laid, *bien* ou *mal*, *juste* ou *injuste*, etc.; car tout ce qui satisfait nos sens n'est pas toujours un *bien*, ni tout ce qui les rebute toujours un *mal*, de même que ce qui nous semble utile n'est pas toujours *juste*, ni tout ce qui est contraire à nos desseins toujours *injuste*: assez souvent, au contraire, ce sont les vices qui sont en nous-mêmes, qui nous font apercevoir, dans les choses qui agissent sur nos sens, des qualités différentes de celles que ces choses renferment réellement. Ainsi, l'on ne peut donc jamais juger infailli- // 340 // -blement de ce qui est *beau* ou *laid*, *bien* ou *mal*, *juste* ou *injuste*, par la manière dont les sens ou l'âme sont affectés. S'il en était autrement, il faudrait admettre qu'une même chose pourrait être belle et laide tout à la fois; belle pour quelques personnes auxquelles elle plairait, et laide pour quelques autres auxquelles elle déplairait: d'où résulterait la conséquence absurde que la beauté n'existerait pas réellement dans ce qui en produit la sensation, mais seulement dans le sentiment du plaisir qu'on éprouve.

Après avoir cité un passage de l'historien des révolutions du théâtre Italien, Arteaga, passage qui confirme entièrement ces principes, Villoteau arrive à la citation de Platon en définissant le véritable plaisir que la musique doit produire. «Si on entendait par le plaisir que doit causer la musique, un plaisir capable d'exciter l'amour des bonnes mœurs et des vertus, il faudrait nécessairement le distinguer des autres espèces de plaisir, ainsi que Platon l'exigeait: il faudrait dire que ce plaisir doit être pur et *parfait*, c'est-à-dire, sans aucun mélange de quoi que ce soit qui puisse jamais causer le moindre désordre dans le cœur et dans l'âme; qu'il doit avoir sa source dans ce qui est réellement *beau* et aussi parfaitement *bien* qu'il peut l'être sous ses rapports et dans toutes ses parties; qu'il ne peut même exister indépendamment du sentiment des deux qualités de *beau* et de *bien* réunies et concourant au même effet; qu'il doit enfin répandre tout à la fois le bonheur dans tous nos sens, et élever et ennoblir notre âme en épurant et fortifiant notre raison. Mais, comme tous les hommes ne sont pas également bien disposés à juger comme il faut une semblable musique, il est encore des précautions à garder pour ne pas se méprendre sur l'espèce de plaisir que l'on doit rechercher dans la musique: or, voici celles que Platon prescrit:»

«Je demeure d'accord avec le vulgaire, nous dit-il, qu'il faut juger de la musique par le plaisir qu'elle cause, non toutefois aux premiers venus; mais que la plus belle muse est celle qui plaît davantage aux gens de bien, suffisamment instruits d'ailleurs, et plus encore celle qui plaît à un seul, distingué entre tous du côté de la vertu et de l'éducation; et la raison pour laquelle j'exige de la vertu de ceux qui doivent prononcer sur ces matières, est qu'outre la prudence qui leur est nécessaire, ils ont encore besoin d'un grand courage. Il ne convient pas, en effet, à quiconque fait l'office de juge, d'emprunter les lumières d'autrui pour porter son jugement, ni de se laisser troubler et déconcerter par les acclamations de la multitude et par sa propre ignorance; il convient encore moins qu'il prononce contre ses propres lumières par lâcheté et par faiblesse, et que de la même bouche dont il a pris les Dieux à témoin de lire la vérité, il se parjure en trahissant indignement sa pensée: car ce n'est pas pour prendre des leçons des spectateurs que le juge préside aux jeux, mais plutôt pour leur en donner, et pour s'opposer à ceux qui ne feraient pas du plaisir une estimation juste et convenable. L'abus contraire, autorisé autrefois dans la Grèce, comme il l'est encore aujourd'hui en Sicile et en Italie, qui laisse le jugement des jeux à la multitude assemblée, et déclare vainqueur celui pour qui plus de mains sont levées, a produit deux méchants effets: le premier, de gâter le goût des auteurs, qui par là se sont vus asservis au mauvais goût de leurs juges, en sorte que ce sont les spectateurs qui leur donnent des leçons; le second, de corrompre le plaisir du théâtre, parce qu'au lieu que le plaisir de l'assemblée devrait s'épurer chaque jour par des pièces dont les mœurs seraient meilleures que les siennes, tout le contraire arrive aujourd'hui par la faute des auteurs<sup>1</sup>.»

Villoteau poursuit en appliquant les paroles de Platon à notre manière d'apprécier les pièces de théâtre et notre musique moderne. Au lieu, dit-il, d'exciter les auteurs à conformer leurs compositions aux règles du vrai beau, nous les livrons au contraire au tribunal de l'opinion; enfin, tous nos jugemens, en musique, ne sont en général établis que sur ce que nous appelons le bon goût, tandis que ce bon goût, du côté des musiciens comme de celui du public, varie de jour en jour, et n'a rien de certain ni de fixe. Or, n'est-il pas évident que les paroles de Platon et de Villoteau rentrent tout-à-fait dans ce que nous avons dit plus haut touchant la règle à suivre dans nos jugemens sur la musique, c'est-à-dire la comparaison de l'ordre d'idées que chaque composition représente avec le type de beauté et de perfection auquel cet ordre d'idées se rapporte? // 341 //

Puisque nous parlons de Villoteau, il y a lieu de s'étonner que cet écrivain, jadis modeste artiste de l'Opéra, nommé plus tard par Napoléon pour faire partie de la commission de savans qui accompagnèrent le premier consul en Égypte; collaborateur de la collection intitulée: *Description de l'Égypte* qu'il a enrichie de deux *Mémoires* de la plus haute importance, l'un sur la musique des anciens Égyptiens, l'autre sur la description des instrumens de musique des Orientaux; auteur du bel ouvrage dont nous venons d'analyser et de citer quelques pages<sup>2</sup>, et de plusieurs autres opuscules; il y a lieu de s'étonner, disons-nous, que le nom d'un écrivain aussi grave, aussi élevé, plein d'une rare conviction et d'un vaste savoir, qui a jeté tant de jour, malgré certaines préoccupations, (et quel est

<sup>1</sup> Plat. *de Legib.*, lib. 11; traduction de Grou.

<sup>2</sup> *Recherches sur l'analogie de la Musique avec le langage*. Paris, 1807, 2 forts vol. in-8°.

l'homme qui n'a pas ses préoccupations?) sur diverses époques de l'histoire de la musique et sur la question des tonalités orientales, ne soit jamais prononcé parmi les noms dont s'honore le plus la littérature musicale. Est-ce parce que Villoteau s'est peu mêlé à la polémique journalière, que son nom est resté à peu près oublié? En ce cas, il faudrait accuser l'indifférence du public pour les ouvrages inspirés par la science, la méditation et la solitude. Un seul écrivain, à notre connaissance, M. Fétis, a rendu justice au talent et aux recherches de Villoteau. Toutefois, nous pensons que les œuvres de cet historien-philosophe peuvent être envisagées sous de nouveaux points de vue.

Revenons à notre idée sur la règle à suivre dans la critique et nos jugemens en musique. Nous avons vu, par le témoignage de Platon, que cette idée était l'idée antique. Chez les Chinois, chez les Égyptiens, qui avaient fait de la musique une législation, cette idée était écrite jusque dans les lois. «Veut-on savoir, disaient les anciens auteurs de la Chine, si un royaume est bien gouverné, si les mœurs de ceux qui l'habitent sont bonnes ou mauvaises, – qu'on examine la musique qui y a cours<sup>3</sup>.»

Nous n'abandonnerons pas notre sujet sans invoquer un dernier témoignage bien propre à fortifier notre opinion. M. Fétis, ayant à examiner, dans son *Résumé philosophique de l'histoire de la musique*, les maximes des anciens philosophes sur l'influence morale de cet art, s'exprime ainsi: «Les idées de l'effet moral de la musique et de son influence sur la situation politique des états, sont à peu près celles que Platon a exprimées dans sa république et dans plusieurs autres ouvrages; elles sont plus raisonnables qu'on ne le croit communément. Platon ainsi que les philosophes les plus célèbres de la Chine, considérait la simplicité des mœurs et le calme des passions comme le fondement le plus solide du maintien de la constitution et de la tranquillité d'un royaume ou d'une république: or il est de certains systèmes de tonalité dans la musique, qui ont un caractère calme et religieux et qui donnent naissance à des mélodies douces et dépouillées de passion, comme il en est qui ont pour résultat l'expression vive et passionnée..... A l'audition de la musique d'un peuple, il est donc facile de juger de son état moral, de ses passions, de ses dispositions à un état tranquille ou révolutionnaire, et enfin de la pureté de ses mœurs ou de ses penchans à la mollesse..... L'inspection de la musique d'un peuple peut donc donner une idée assez juste de son état moral, et Platon et les philosophes chinois n'ont pas été à cet égard dans une erreur aussi grande qu'on pourrait le croire.»

---

<sup>3</sup> *Description générale de la Chine*, par l'abbé Grozier; liv. 4, chap. 8.

**LA REVUE ET GAZETTE MUSICALE DE PARIS, 25 septembre 1836, pp. 338-341**

Journal Title: LA REVUE ET GAZETTE MUSICALE DE PARIS  
Journal Subtitle: None  
Day of Week:  
Calendar Date: 25 SEPTEMBRE 1836  
Printed Date Correct: Yes  
Volume Number: III, 39  
Year: 1836  
Series:  
Pagination: 338 à 341  
Issue:  
Title of Article: DE LA CRITIQUE MUSICALE  
Subtitle of Article: Dans ses rapports avec l'état actuel de l'art (2<sup>ème</sup> article)  
Signature: J. D'Ortigue  
Pseudonym: None  
Author: Joseph d'Ortigue  
Layout: Other (Supplément)  
Cross-reference: 18 septembre 1836